

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 19 mai 2022

Prévention sur la Leyre et pratiques de pleine nature

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne suscite une fréquentation importante en été. Afin de préparer la saison estivale, le sous-préfet d'Arcachon, Ronan LEAUSTIC, a réuni les services de l'État, les maires des communes riveraines et les représentants du Parc pour rappeler à l'ensemble des acteurs de la vallée que ce milieu naturel est protégé par le Code de l'environnement et le Code forestier, et que des réglementations encadrent les pratiques des activités de pleine nature.

Pratiquer une activité sportive en pleine nature, ça se prépare

Le milieu naturel fréquenté est souvent incertain, vivant, fragile et fréquenté par d'autres usagers. En respectant quelques règles, en se montrant prudent et responsable, on met toutes les chances de son côté pour une pratique réussie. Pour chaque pratique en pleine nature, il existe des codes et des précautions, c'est pourquoi il est recommandé de :

- Se renseigner avant de partir sur l'état du parcours, la météo, le niveau d'eau...
- Respecter les réglementations des disciplines pratiquées (âge minimum, savoir nager, équipement de sécurité individuel...)
- Être en bonne condition physique, et partir bien équipés
- Vérifier que la pratique est bien autorisée sur le lieu
- Maîtriser son engouement car la nature n'est pas un espace de grands dévouements
- Respecter la faune, la flore, les paysages et signaler tout incident ou pollution
- Ne jamais oublier que le risque d'incendie est majeur et ses effets très préjudiciables
- Partager l'espace et n'occasionner aucune gêne pour les autres usagers et/ou propriétaires
- Ne laisser aucune trace de son passage, pas même la trace GPX sur le web d'un itinéraire non-officiel
- Ne faire ni feu ni bivouac, ils ne sont pas autorisés dans la vallée de la Leyre

Des actions coordonnées de sensibilisation, de prévention et de répression si nécessaire, seront menées sur l'eau et sur les berges, par les services de l'État et les polices municipales. Une vigilance accrue sur les sites à forte fréquentation et sur les milieux plus fragiles à préserver, combinée à une responsabilisation de chacun, permettront la réussite de la saison estivale 2022.

Les sites utiles : <https://preventionete.sports.gouv.fr> et www.canoesurlaleyre.com